

Conseil de Gestion de la Fondation A*MIDEX
Le 25 novembre 2019 de 14h00 à 15h30
Procès-verbal de séance

Etaient présent.e.s ou représenté.e.s :

Collège des Représentants de l'Etablissement :

- Simone Bonnafous, Administratrice provisoire Université d'Aix-Marseille Université
- Denis Bertin, Vice-Président délégué de la Fondation A*MIDEX
- Pierre Chiappetta, Vice-Président Recherche
- Maryline Crivello, Directrice exécutive de la Fondation A*MIDEX
- Brigitte Carpentier, Directrice des Affaires Financières et Trésorière de la Fondation

Collège des Fondateurs :

- Jean-Philippe Agresti, Vice-Président au partenariat avec le monde socio-économique, représentant l'Université d'Aix-Marseille (pouvoir donné à Carole Deumié)
- Jean-Yves Marzin, Directeur de l'INSIS du CNRS et Directeur scientifique référent pour le site d'Aix-Marseille (pouvoir donné à Dominique Nobile)
- Dominique Nobile, Délégué régional Inserm
- Rostane Mehdi, Directeur IEP (pouvoir donné à Carole Deumié)
- Carole Deumié, Directrice Ecole Centrale de Marseille

Collège des Personnalités qualifiées :

- Bernard Besnainou, Chef de la Cellule animation scientifique et actions régionales CEA Cadarache (pouvoir donné à Christophe Chambon)
- Christophe Chambon, Délégué Régional, IRD
- Emilie Garrido-Pradalie, Directrice de la Recherche AP-HM

Etaient excusés :

- Thierry Paul, Vice-Président Formation
- Hervé Brailly, PDG d'Innate Pharma, membre du collège des fondateurs
- Jean-Philippe Agresti, Vice-Président au partenariat avec le monde socio-économique, membre du collège des fondateurs
- Jean-Yves Marzin, Directeur de l'INSIS du CNRS et Directeur scientifique référent pour le site d'Aix-Marseille, membre du collège des fondateurs
- Claire Giry, Directrice Générale Déléguée Inserm, membre du collège des fondateurs
- Rostane Mehdi, Directeur IEP, membre du collège des fondateurs
- Bernard Besnainou, Chef de la Cellule animation scientifique et actions régionales CEA Cadarache, membre du collège des personnalités qualifiées
- Laurent Barbieri, Directeur Général des Services

Siégeaient avec voix consultative :

- Magali Perez, Division de la Chancellerie des universités et des affaires générales, Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille

- Jean-Paul Bony, Directeur Général Adjoint des Services de l'Université, représentant Laurent Barbieri, Directeur Général des Services
- Isabelle Leclercq, Agent-Comptable de l'Université
- Céline Bréal, Directrice de la Fondation A*MIDEX

Ordre du jour :

Cf. support de présentation en PJ.

- 1) Présentation du budget rectificatif n°1 2019 modifié
- 2) Budget rectificatif n° 2 2019 de la Fondation universitaire A*MIDEX
- 3) Suivi de trésorerie au 30/09/2019
- 4) Budget primitif 2020 de la Fondation universitaire A*MIDEX

Procès-verbal

1) Présentation du budget rectificatif n°1 2019 modifié

La Trésorière de la Fondation A*MIDEX présente le budget rectificatif n°1 modifié de la Fondation A*MIDEX.

L'écart de + 1 939 € en autorisations d'engagement de fonctionnement et de - 1 939 € en autorisations d'engagement d'investissement par rapport au tableau 2 des Autorisations Budgétaires votées en Conseil de Gestion du 3 Juin 2019 est dû un problème technique d'injection dans le système d'information financier. Les crédits de paiement de fonctionnement sont également impactés (- 1 862 €) et les crédits de paiement d'investissement (+ 1 648 €).

Le solde budgétaire varie de – 214 euros et s'élève à 2 610 931 euros (solde négatif).

Approbation du budget rectificatif n°1 2019 modifié en autorisation budgétaire de la Fondation universitaire A*MIDEX à l'unanimité des membres présent.e.s ou représenté.e.s.

2) Budget rectificatif n° 2 2019 de la Fondation universitaire A*MIDEX

Cf. tableaux en pièce jointe : autorisations budgétaires, situation patrimoniale en droits constatés.

La Trésorière de la Fondation A*MIDEX présente le budget rectificatif n°2 de la Fondation A*MIDEX. Le budget rectificatif n°2 porte sur la re-prévision de l'activité de la Fondation, dont de nouveaux projets et leur financement ainsi que l'ajustement des prévisions. Il prend en compte la modification du taux de frais de gestion, votée par le Conseil de Gestion dans sa séance du 09 septembre 2019.

Le budget rectificatif n°2 présente une diminution des dépenses de -5,37 M€ et des recettes de -5,43 M€. Le nouveau montant prévisionnel de frais de gestion prélevés s'élève à 15% des dépenses réalisées sur la dotation IdEx avec une prévision de 3,64 M€ et 0,27 M€ sur les projets ANR (8% sur les projets ANR sauf RHU à 4%).

A la suite du changement de réglementation, l'agent-comptable précise qu'il n'est désormais plus possible de traiter des flux entre « sociétés » d'un même établissement. Les frais de gestion prélevés sur les contrats et sur la dotation IDEx ne sont désormais plus inscrits au budget d'A*MIDEX pour être reversés à l'établissement. Ils sont directement versés sur le budget d'Aix-Marseille Université par prélèvement à la source. Cela se traduit au BR 2 2019 par la suppression du montant prévisionnel de frais de gestion inscrit au budget prévisionnel 2019 et au budget rectificatif n°1 2019.

Les commentaires sur les variations du budget rectificatif n°2 sont ensuite présentés (cf. diapositives 6 à 9). Concernant les prévisions d'encaissement, l'ANR a annoncé la suspension du décaissement 2019 du projet CenTuri (cf. diapositive 9). Suite à une réunion à l'ANR le 06 novembre 2019, l'établissement est dans l'attente de la notification d'une annulation de la suspension, toutefois, le budget rectificatif n°2 ne tient pas compte de cette actualité

Sur les 25,6 M€ qui seront encaissés en 2019 au titre de la dotation pérenne IdEx, les dépenses prévisionnelles figurant au budget agrégé s'élèvent à 27,95 M€ en droits constatés, soit une diminution de 2,76 M€ par rapport au budget rectificatif n°1 (cf. diapositive 10).

Suite à une question de l'Administratrice provisoire sur la moindre représentation des dépenses d'investissement, le Vice-Président délégué de la Fondation A*MIDEX précise que les dépenses d'investissement étaient autorisées dans des seuils peu élevés durant la période probatoire. La vocation de l'IdEx n'est pas d'intervenir en soutien à l'équipement. En l'absence de précision suite à la pérennisation, le Comité de Pilotage A*MIDEX a poursuivi cette démarche. Le Secrétariat Général Pour l'Investissement sera questionné dans le cadre de l'élaboration de la prochaine feuille de route.

Un focus sur la Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix-Marseille est présenté (cf. diapositives 13 et 14).

La Trésorière de la Fondation A*MIDEX et l'agent-comptable de l'établissement présentent les tableaux sur lesquels le Conseil de Gestion est appelé à délibérer. Il est rappelé que le Conseil de Gestion de la Fondation universitaire A*MIDEX doit approuver les autorisations budgétaires et la situation patrimoniale en droits constatés avant qu'ils ne soient soumis au Conseil d'Administration de l'Université.

Le solde budgétaire négatif, s'améliore à la faveur d'une réduction des dépenses prévisionnelles de l'IdEx notamment. Il passe de -5,1 M€ à -2,6 M€ au budget rectificatif n°1 et à -151 K€ au budget rectificatif n°2. **Le budget agrégé de la Fondation s'élève à 39 471 175€ (total des AE après budget rectificatif N°2).** En trésorerie, **le solde budgétaire ressort à -0,15 M€ en déficit** (cf. diapositive 15).

L'agent-comptable présente **le solde patrimonial, qui ressort à -0,43 M€ en déficit** (cf. diapositive 16). Le niveau de fonds de roulement demeure confortable à 2 M€. Le besoin en fonds de roulement

affiche un solde de -30,56 M€, résultant du reliquat de la trésorerie cumulée perçue de l'ANR, qui n'est pas dépensé à ce jour (cf. diapositive 17).

Approbation du budget rectificatif n°2 2019 en autorisation budgétaire et de la situation patrimoniale en droits constatés de la Fondation universitaire A*MIDEX à l'unanimité des membres présent.e.s ou représenté.e.s.

3) Suivi de trésorerie au 30/09/2019

L'agent comptable de l'établissement présente l'état de la trésorerie (cf. diapositive 19).

Au 31/12/2019, au budget rectificatif n°2, **le solde prévisionnel de trésorerie sera de 32,63 M€** contre 32,78 M€ au compte financier 2018, soit une faible variation de trésorerie de 151 k€.

Le Vice-Président délégué A*MIDEX apporte des éléments d'explication en raison des nouveaux projets qui ont démarré progressivement au cours du 2^{ème} semestre 2019 et l'impact de l'identification de solutions alternatives au traitement comptable des prestations inter-sociétés qui se sont essentiellement dénouées entre juin et septembre 2019.

4) Budget primitif 2020 de la Fondation universitaire A*MIDEX

Cf. tableaux en pièce jointe : autorisations budgétaires, situation patrimoniale en droits constatés.

La Trésorière de la Fondation A*MIDEX présente le budget prévisionnel 2020 (cf. diapositive 21).

Le budget prévisionnel 2020 de la fondation A*MIDEX s'élève à 34,7 M€ en dépenses (en droits constatés). Il comprend :

- ✓ Le budget d'A*MIDEX à hauteur de 33,4 M€,
- ✓ Les prévisions du partenariat à hauteur de 0,76 M€
- ✓ La Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix-Marseille pour 0,5 M€.

Les frais de gestion prélevés sur la dotation IdEx ainsi que sur les financements ANR s'élèvent à 4,27 M€ et sont positionnés sur le budget de l'établissement.

Les dépenses se répartissent essentiellement entre la masse fonctionnement et la masse salariale, respectivement 15,90 M€ soit 46% et 16,33 M€ soit 47%. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2,45 M€ soit 7%.

Un focus sur les dépenses par grands projets est présenté (cf. diapositive 22). Le Vice-Président délégué de la Fondation A*MIDEX précise l'apport à titre exceptionnel de l'établissement sur le projet RHU-4 Innov-CKD : dépenses engagées supérieures aux 10% du préfinancement de l'établissement afin de financer un achat d'équipement. Les autres besoins de financement de l'établissement seront couverts par le préfinancement, en réduisant le premier reversement aux partenaires.

L'utilisation des crédits issus de la dotation IDEX par grands projets est ensuite présentée (cf. diapositive 23). Sur les 25,6 M€ qui seront encaissés en 2020 au titre de la dotation pérenne IDEX, les dépenses prévisionnelles figurant au budget s'élèvent à 30,08 M€ en droits constatés (incluant les frais de gestion dans cette présentation analytique).

L'origine des **ressources dans le budget A*MIDEX (en recettes encaissées)** ressort à **28,4 M€**, réparti comme suit (cf. diapositive 24) :

- ANR 21,67 M€ : convention de dévolution de l'IdEx après déduction des frais de gestion,
- Contrats ANR 6,18 M€ : RHU3, Instituts Convergences, Ecoles Universitaires de Recherche,
- Ressources propres Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix-Marseille : 0,38 M€,
- Ressources propres Activités partenariales : 0,10 M€,
- Ressources propres A*MIDEX : 0,08 M€.

Différents éclairages sont ensuite présentés (cf. diapositives 25 à 32).

Concernant les **LabEx**, le Vice-Président délégué A*MIDEX rappelle les engagements de l'établissement suite à la convention de dévolution du capital. Les LabEx sont autorisés à terminer leurs actions au 31 décembre 2020. D'un point de vue budgétaire, les nouvelles actions doivent être engagées avant le 31 décembre 2019. Ces actions sont financées sur la dotation initiale. Aucun nouveau recrutement et renouvellement ne pourra être réalisé en 2020. Un **contrôle d'opportunité des demandes budgétaires** a été mené par la Fondation A*MIDEX au regard du disponible prévisionnel.

Concernant les **instituts d'établissement**, il est précisé que le Comité de Pilotage A*MIDEX dans sa séance du 15 juillet 2019 a validé une dotation budgétaire de 5 M€ pour l'exercice 2020. Chaque responsable scientifique et technique a ensuite exprimé ses besoins dans le cadre du Budget Prévisionnel 2020.

Concernant les **activités partenariales**, en-dehors des dépenses sur les projets lauréats des appels à projets Pépinière d'Excellence, très peu de dépenses ont été réalisées en 2019. Afin de financer son activité, les activités partenariales souhaitent mobiliser en 2020 (comme chaque année) une partie de son fonds de roulement, à hauteur de 0,48 M€. La situation déficitaire s'explique par des financements comptabilisés en recettes de fonctionnement sur les exercices antérieurs et ayant contribué à l'augmentation des réserves et du fonds de roulement de la Fondation.

Les membres du Conseil de Gestion échangent sur la mission du lobbyiste sur fonds partenariaux et proposent qu'un **bilan de sa mission soit présenté lors du prochain Conseil de Gestion**.

La Trésorière de la Fondation A*MIDEX présente le budget prévisionnel 2020 pour la **Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix-Marseille (CISAM)**, qui intègre le budget annexe immobilier (BAIM). Le résultat négatif est lié à l'acquisition du système Hyve en 2020. Le coût du matériel s'élève à 0,3 M€ dont la moitié est financée par une subvention du département (cf. diapositives 30 à 32).

La Trésorière de la Fondation A*MIDEX et l'agent-comptable de l'établissement présentent les tableaux sur lesquels le Conseil de Gestion est appelé à délibérer (cf. diapositives 35 et 36). Il est rappelé que le Conseil de Gestion de la Fondation universitaire A*MIDEX doit approuver les autorisations budgétaires et la situation patrimoniale en droits constatés avant qu'ils ne soient soumis au Conseil d'Administration de l'Université.

Le budget agrégé de la Fondation s'élève à 32 287147€ (total des autorisations d'engagement après budget prévisionnel 2020).

L'agent-comptable de l'établissement commente les tableaux et présente l'évolution de la trésorerie.

Le budget prévisionnel 2020 fait ressortir un prélèvement sur la trésorerie de 5,26 M€ pour atteindre un niveau de **trésorerie au 31 décembre 2020 de 27,37 M€ contre 32,63 M€ prévu au 31 décembre 2019** au budget rectificatif n°2 2019.

Le niveau du besoin en fonds de roulement demeure négatif à -25,9 M€ compte-tenu de la comptabilisation de la trésorerie accumulée. La Fondation A*MIDEX n'a donc pas de besoin en trésorerie.

Le prélèvement sur fonds de roulement ressort à 0,62 M€, essentiellement expliqué par les activités partenariales.

Le résultat prévisionnel au BP 2020 est déficitaire de -0,43 M€ :

- Le résultat des projet IdEx et des contrats ANR est équilibré,
- Le résultat des activités partenariales est déficitaire de -0,46 M€ (sans tenir compte de l'impact des amortissements et quote-part de reprise),
- Le résultat de la Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix-Marseille est équilibré (sans tenir compte de l'impact des amortissements et quote-part de reprise),
- L'impact global des amortissements et des quote-part de reprise s'élève à - 20 k€ (déficitaire).

Suite à une demande exprimée par les membres du Conseil de Gestion A*MIDEX, le Vice-Président délégué de la Fondation A*MIDEX présente une vision pluri-annuelle et prévisionnelle, à date, des actions en cours et à venir (*cf. diapositives 39 à 44*).

Approbation du budget prévisionnel 2020 en autorisation budgétaire et de la situation patrimoniale en droits constatés de la Fondation universitaire A*MIDEX à l'unanimité des membres présent.e.s ou représenté.e.s.

Le prochain **Conseil de Gestion** se tiendra le lundi 09 mars 2020 de 14h00 à 15h30.